



**CCCPS / 2022 / DE080**  
**1.3 Conventions de mandat**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 juin 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Isabelle CHANVILLARD ; Cédric FERMOND ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Jean-Louis BAUDOUIIN à Franck MONGE ; Marcel BONNARD à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Jean Christophe AUBERT ; Anne-Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Audrey CORNEILLE à Ruth AZAÏS ; Dominique DELAYE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Hélène PELAEZ BACHELIER ; Thierry GUILLOUD à Boris TRANSINNE ; René-Pierre HALTER à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Dominique MARCON à Rodène BODIN CASALIS ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Frédéric TRON à Hélène PELAEZ-BACHELIER et Arnaud VANNIER à Patricia PUC.
Absents	Samuel ARNAUD ; Sarah DUVAUCHELLE ; Caryl FRAUD et Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Hélène PELAEZ-BACHELIER

**Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de l'habitat avec la commune de Crest**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) dans lequel est engagée la commune de Crest et afin de mettre en œuvre l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), il est nécessaire de réaliser une étude pré-opérationnelle relative à l'habitat sur la ville. En effet, compte tenu des enjeux de revitalisation de la commune notamment liés à l'habitat, les services de l'Etat souhaitent la réalisation de cette étude afin de définir le programme d'actions qui sera mené dans le cadre de l'ORT. La CCCPS étant compétence en matière d'habitat, la réalisation de cette étude devrait lui incomber.

Or, compte tenu des délais imposés par l'Etat, notamment de démarrer l'étude pré-opérationnelle au second semestre 2022 de la demande de la Ville de Crest de porter cette étude et en accord avec la Direction Départementale des Territoires, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette étude à la ville de Crest.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Aussi, la présente convention a pour objet de définir les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage (techniques, administratives et financières) de la CCCPS à la ville de Crest pour la conduite de cette étude pré-opérationnelle relative à l'habitat.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage sera exécutée par la commune de Crest sans contrepartie financière de la CCCPS. Toutefois, la CCCPS sera associée aux différentes phases clé de l'étude.

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCCPS à la ville de Crest pour la conduite de l'étude pré-opérationnelle relative à l'habitat à mener notamment dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain, et de valider la convention annexée à la présente délibération fixant les modalités de cette délégation.

## **III. Visas**

VU l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des Communautés de communes,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans modifié le 8 décembre 2016,

VU la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » de la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 19 janvier 2017 N° DE 2017 007 qui définit l'intérêt communautaire de la compétence politique du logement et du cadre de vie,

VU la convention Petites Villes de Demain signée entre l'Etat, la ville de Crest, la CCCPS, le Département de la Drôme et la Banque des Territoires le 24 décembre 2021,

VU l'avis favorable de l'ANAH et de la DDT concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage, par la CCCPS à la commune de Crest, pour la conduite de l'étude pré-opérationnelle de l'habitat sur le périmètre de la commune.

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider la délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville de Crest pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle de l'habitat sur son périmètre communal,
- 2) d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de cette étude et tout acte afférent à la présente décision.

## **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- **Annexe I** : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur l'habitat avec la commune de Crest.

Le 23/06/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

